

## **Clause de responsabilité**

Je certifie sur l'honneur que le permis de conduire, l'attestation d'assurance, le contrôle technique sont valides le jour de la sortie et j'autorise l'organisateur à publier toute interview ou reportage photographique. Je participe à mes propres risques et périls et je décharge de toutes responsabilités l'association « Volants d'Avant Cheveux au Vent » (VACV) et toutes personnes mandatées par elle, pour l'organisation et la promotion de la sortie, ainsi que les autres participants à cette dernière, en cas de décès, blessure ou autre dommage qui me serait causé ainsi qu'à mon équipage du fait de ma participation à la sortie. Je m'engage à respecter les règles du code de la route. Le conducteur s'engage à respecter la législation sur l'alcool, les stupéfiants, les médicaments. Je reconnais avoir été dûment informé que l'annulation de la sortie par l'organisateur pour cas de force majeure ainsi que l'annulation de mon inscription à la sortie, à mon initiative, ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou indemnisation. L'organisateur ne pourra en aucun cas être recherché en responsabilité si une infraction était commise par le conducteur ou un membre de l'équipage. Sortie en accord avec les dispositions du Décret no 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives

### **Rappel des règles de conduite courtoise :**

Chaque conducteur s'assure de garder le contact visuel avec la voiture suivante.

En cas d'arrêt d'un véhicule, le(s) conducteur(s) suivant doivent lui porter assistance et en informer le conducteur de tête

Une fois le convoi formé, il est interdit de dépasser le ou les véhicules précédents